

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Lancement d'une
procédure de Délégation
de Service Public pour
l'exploitation du
stationnement de
surface – Création d'un
tarif**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 26 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 avril 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 09

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT DE SURFACE – CREATION D'UN TARIF

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 12 juillet 2001, la Ville a désigné la Société EUROPEENNE DE STATIONNEMENT titulaire du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du stationnement de surface.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a assuré les missions suivantes :

- Remplacement du parc d'horodateurs de la Ville, soit un total de 72, en vue du passage à l'euro ;
- Exploitation du stationnement de surface, à savoir :
 - entretien des appareils et des marquages horizontaux délimitant les emplacements, et réalisation des signalisations horizontales et verticales,
 - remise en état ou remplacement des appareils endommagés,
 - collecte du droit de stationnement dans les horodateurs et comptage des recettes.

En contrepartie, la Ville a recruté 7 agents de surveillance de la voie publique en vue de la constatation des infractions à la réglementation sur le stationnement de surface.

La Ville perçoit l'intégralité des recettes (droits de stationnement) et reverse au délégataire une rémunération mensuelle fixe actuellement de 13 500 €. Le délégataire est intéressé aux résultats à hauteur de 2,5 % du montant des droits de stationnement, après déduction des salaires et charges du personnel territorial de surveillance et de l'amortissement des matériels et frais d'exploitation.

Ce contrat, conclu le 23 juillet 2001 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2002 pour une durée de six ans, arrive à échéance le 31 décembre 2007. Il est donc nécessaire de le renouveler.

La Ville souhaite améliorer la qualité de la prestation en prévoyant notamment l'adaptation des horodateurs existants au paiement par carte bancaire qui, outre l'amélioration de la qualité et de l'offre du service auprès des usagers, présente l'avantage de lutter contre les vols sur horodateurs.

Par ailleurs, et afin de faciliter dès maintenant le stationnement de très courte durée et l'activité des commerçants du Centre Ville, la Ville souhaite également instaurer, à titre expérimental, un tarif de stationnement de 20 centimes pour une durée de 15 minutes pour certaines places de stationnement de la place de la Victoire (voir plan ci-joint).

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a convoqué la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce sur le futur mode de gestion. Le 22 février 2007, elle a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'exploitation du stationnement de surface en Délégation de Service Public via un contrat de régie intéressée. Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 15 mars 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de ce nouveau tarif ;
- de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de Délégation de Service Public et signer les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS (pouvoir à Monsieur LAURENT), Monsieur BINET s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS